

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 6 février 2024**

Nombre de conseillers élus : 29      Conseillers en fonction : 27      Conseillers présents : 20 (5 procurations)

L'an 2024, le 6 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Mme Véronique BRUDER a été désignée secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 31 janvier 2024.

**Membres présents :**

M. Jacky WOLFARTH	Mme Véronique BRUDER	M. Frédéric BARTHE
Mme Stéphanie GUIMIER	M. François LARDINAIS	Mme Elsa ESTREICHER
M. Claude WEIL	M. Christian SITTLER	M. Martin GUNDELACH
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Eric LACHMANN	M. Philippe WETZEL
M. Bruno LEFEBVRE	Mme Julie ROJDA	M. Richard BAUMERT
M. Jean Jacques KNOFF	M. Eric HELBLING	Mme Caroline RUDOLF
Mme Florence SCHWARTZ	Mme Séverine RAMSEYER	

**Membres absents excusés :**

Mme Sonia JEHL (procuration à M. le Maire), Mme Ellia FONTAINE (procuration à Mme Séverine RAMSEYER), M. Antony REIFF (procuration à Mme Nathalie GARBACIAK), Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), Mme Elodie PAULUS, Mme Chantal WINTZ (procuration à Mme Véronique BRUDER), M. Vincent KALT.

**Assistait en outre :** M. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services.

**DCM07/01/2024      Projet de restauration de l'orgue de l'église catholique : approbation du projet**

Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire, présente le point. L'orgue de l'église catholique nécessite des travaux de restauration (pour sa partie transmission des notes et des jeux) et surtout de mise à niveau électrique, relativement conséquents. Le remplacement de tous les éléments de la transmission électrique, la vérification et la réparation partielle des sommiers, le contrôle de l'alimentation en vent et un contrôle de toute la partie sonore seront les garanties d'un fonctionnement fiable et durable de l'orgue pour les années futures.

La console devra faire l'objet d'une attention particulière. La vétusté de ses composants électriques (1953) nécessite le remplacement de tous les systèmes de contacts et de l'intégralité du câblage. Il serait également opportun, tout en respectant la présentation de Schwenkedel, de doter la console des possibilités modernes que permettent les systèmes de transmission électronique actuelle : soit la

Accusé de réception en préfecture  
067-216700286-20240206-DCM07-01-2024b-DE  
Date de réception préfecture : 14/02/2024

fonction combinateur, qui pourrait être intégrée sous forme d'un tiroir donnant accès à l'organiste aux commandes de mémorisation de registrations.

L'installation d'alimentation électrique basse tension de l'instrument devra être renouvelée de la console jusqu'aux relais situés sous les sommiers, incluant même le transformateur-redresseur (qui devra être de type à double isolation), pour répondre aux normes actuelles de sécurité et être en accord avec les conditions actuelles des compagnies d'assurances.

La révision de la partie pneumatique se limitera au remplacement à l'identique des pièces repérées défectueuses (principalement les membranes à écrasement). Le nombre des membranes à remplacer reste cependant impossible à quantifier avant démontage de la tuyauterie et ouverture des chapes.

L'accès au plan sonore de Positif n'est pas sécurisé, ce qui rend l'accord de ce plan sonore risqué. Une solution devra être trouvée et mise en œuvre par le facteur d'orgues (ajout d'un plancher AR, par exemple, et/ou ajout de garde-corps sur les côtés).

L'ensemble de ces travaux devra être confié à un facteur d'orgues ayant des références concrètes et reconnues en matière de systèmes électro-pneumatiques et d'installations neuves de transmissions électriques ou électroniques.

Les travaux sont estimés à 108 333 €.

La maîtrise d'œuvre du projet et des travaux est assurée par M. Jean-Jacques GUENEGO, représentant de la commission des orgues du diocèse de Strasbourg.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Ministère de la Culture (aide à la rénovation d'orgues) :	27 000 €
- Collectivité Européenne d'Alsace (patrimoine emblématique – 20 %) :	21 666 €
- Ville de Benfeld (15 %) :	16 250 €
- Paroisse catholique :	43 417 €
TOTAL :	108 333 €

Les crédits budgétaires y relatifs ont été votés au budget primitif 2023.

Entendu les explications de Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire,

le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
décide de :

- approuver ce projet de restauration,
- approuver le plan de financement,
- autoriser M. le Maire à attribuer le marché de travaux dans le cadre de la délégation de compétences du Conseil Municipal,
- autoriser M. le Maire à solliciter les financements envisagés.

Adopté à l'unanimité (abstention de Mme Nathalie GARBACIAK).

La Secrétaire de séance,  
Mme Véronique BRUDER



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Jacky WOLFARTH.



Accusé de réception en préfecture  
N° 246700280-20240206-DCM07-01-2024b-DE  
Date de réception préfecture : 14/02/2024